



MARCELLAZ

EN FAUCIGNY



« Le Temps Après la Classe »

N ° 19 ∞ 2016

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3
UNE ANNÉE À MARCELLAZ	4
LE MOT DES COMMISSIONS VOIRIE ET TRAVAUX	6
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLAGE	8
LE POINT SUR LES FINANCES	10
LA BIBLIOTHÈQUE DE MARCELLAZ	12
LES SERVICES PÉRISCOLAIRES	14
LE MOT DES ASSOCIATIONS (COMITÉ DES FÊTES, AMIS DE L'ÉCOLE, TAMALOUS, DONNEURS DE SANG).....	17
DOSSIER INTERCOMMUNAL (CC4R, SCOT, EAU ET ASSAINISSEMENT)	23
COORDONNÉES UTILES ET RAPPELS DE CIVILITÉ	32
LE CARNET 2015 DE L'ÉTAT CIVIL	35



Editeur de la publication :

Commune de Marcellaz – collectivité locale
Siège : Mairie de (74250) Marcellaz – Maire en exercice : Bernard Chapuis

Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

M. Bernard Chapuis, Maire de Marcellaz

Conception et rédaction :

Commission municipale « Information – Communication »
Services municipaux

Crédit photos :

Commune de Marcellaz
Associations (pour leurs articles)

Imprimeur :

Imprimerie Uberti-Jourdan – 144, avenue du Mont-Blanc 74150 Bonneville



Le Mot du Maire



Dans la poursuite des différentes acquisitions foncières réalisées ces dernières années – depuis le début des années 2000 – le principal dossier de l'année 2016 a été la mise en route de l'opération d'aménagement du centre bourg.

Ce vaste projet a été scindé en plusieurs phases dont la première – la création d'une place du village – a démarré cette année avec le lancement des études préliminaires. Les travaux devraient débuter au 1^{er} semestre 2017 pour donner le jour à un nouvel espace de rencontres pour les Marcellanais. Plus d'informations sur ce projet vous sont proposées en pages 8 et 9.

Ce projet s'inscrit dans la volonté des élus de faire de Marcellaz un village chaleureux qui séduit chaque année de nouveaux arrivants. En 2016, 11 permis de construire ont été déposés en mairie pour de nouvelles habitations. Ce sont donc autant de familles qui rejoindront la Commune prochainement ... et amèneront peut-être de nouvelles inscriptions à l'école élémentaire communale et avec elles l'espoir de voir rouvrir la troisième classe fermée depuis la rentrée 2015.

Pour terminer, il est important de signaler que l'année 2017 sera marquée par un renouvellement de l'effectif des agents communaux. En effet, Mme Régine BAUD-NALY, agent de service à l'école, et M. Michel DUPONT, agent technique, feront valoir leurs droits à retraite à la fin du mois de janvier. Nous leur souhaitons donc un repos bien mérité.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture et à vous à donner rendez-vous pour la cérémonie des vœux 2017 qui aura le 12 janvier.

Le Maire,
Bernard CHAPUIS

Une année à Marcellaz



Octobre 2015

Les jeunes usagers de l'abribus du lotissement d'Avoz se sont portés volontaires pour le rafraîchir. Pinceaux, lasure ... aussi tôt dit, aussi tôt fait.

Bravo et Merci à eux pour cette initiative !

Janvier 2016

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs vœux aux forces vives de la Communes. Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale et M. Martial SADDIER, Vice-président du Conseil Régional sont invités à présenter leurs nouveaux mandats.

En fin de cérémonie, M. Gérard GALLAY, 3^{ème} adjoint est décoré de la médaille d'Honneur communale (argent) pour ses 20 années de services au sein du Conseil Municipal de Marcellaz.



Printemps 2016

Les beaux jours sont mis à profit pour divers travaux dans la Commune.

Ci contre, les travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable à La Verne et au réservoir des Carmes.



Juin 2016

Comme en 2015, le comité des fêtes a animé le début de l'été avec sa *descente de caisses à savon*.

Une fois encore, de beaux bolides étaient en compétition !

Septembre 2016

La traditionnelle *fête d'automne* a eu lieu le 18 septembre 2016.

Le temps pluvieux n'a pas entaché la bonne humeur des bénévoles et des participants.



Novembre 2016

Les macellanais, accompagnés des élus du secteurs et de l'association des AFN du môle ont commémoré *l'armistice de la guerre de 1914-1918*.

Voirie - Sécurité

Les membres de la commission voirie ont occupé leur année à deux principaux chantiers : la reprise des sections de route les plus détériorées et la sécurisation des principaux axes et carrefours.

Ainsi la commission a répertorié les secteurs de chaussée les plus endommagés. Ils ont alors pu être repris durant l'été par l'entreprise COLAS. Cette intervention a notamment permis de **reboucher certains trous importants qui gênaient la circulation.**

D'autre part, pour sécuriser la circulation et la cohabitation des divers usagers de la route sur la Commune, la commission voirie sécurité a dressé une liste des principaux points noirs à traiter en priorité. Ainsi il a été décidé différents aménagements, certains destinés à **réduire la vitesse en agglomération** et d'autres, modifiant les règles de priorité pour **rendre plus sûrs les carrefours les plus dangereux.** Ces aménagements de sécurité sont prévus sur la route d'Arpigny, la route de Peillonex, la route de Bonneville, la route de la Verne, la route de la Vieille Verne et la route de Bonnaz.



Travaux

En 2016, la Commission travaux a établi un rythme de réunion mensuel pour faire le point sur les travaux en cours et ceux à prévoir.



Dans le prolongement des travaux d'isolation de l'an dernier, le bâtiment École-Mairie s'est vu installer **deux nouvelles portes sur la façade ouest** (photo ci-contre). Réalisées en chêne massif et double vitrage performant par un artisan local, elles permettent une meilleure isolation des cages d'escaliers menant à la bibliothèque et au logement d'instituteur situé au-dessus de la mairie. En 2017 ce seront tous les anciens vitrages qui seront remplacés.

Pour ces travaux d'isolation la Commune a obtenu une aide du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) dans le cadre d'un appel à projets pour la rénovation



énergétique des bâtiments publics auquel la Commune avait candidaté en 2015. Cette subvention s'élève à **35 % du montant des travaux réalisés.**

Ce thème étant également parmi les priorités de l'État un dossier a été déposé pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. Nous espérons une réponse favorable pour le premier trimestre 2017.

Toujours dans un souci d'entretien du patrimoine communal, une intervention a également été nécessaire sur le **mur de soutènement du vieux cimetière – à côté de l'Église** – qui menaçait de s'effondrer dans la propriété voisine. Le mur a donc été repris par un maçon, lui aussi local, sur les 5 mètres où il était le plus endommagé.

Un peu plus bas, sur le **chemin de la Croix rouge** et la **route de Bonnaz**, le printemps et l'été ont été mis à profit par le syndicat des eaux de Peillonex et alentours pour le **remplacement intégral de la colonne d'eau** devenue désuète.

Sur la route de Bonnaz la Commune a saisi cette occasion pour terminer **l'enfouissement des réseaux secs** (télécommunications, électricité et éclairage public) et pour installer **deux bornes à incendie**.

D'autre part, l'année 2016 a été marquée par de nombreuses **consignes de sécurité à appliquer aux écoles**. Ainsi il était nécessaire de **sécuriser les portails** en les équipant d'une sonnette et d'une gâche électrique afin qu'ils puissent être maintenus fermés la journée tout en permettant aux parents de venir récupérer leurs enfants.

D'autre part il est désormais nécessaire de pouvoir et de savoir mettre en œuvre deux nouvelles procédures :

- Une procédure d'évacuation **en cas d'intrusion** : pour cela **un système d'alerte lumineux** a été installé dans toutes les salles. Malgré les derniers réglages restant à faire sur le système, l'exercice programmé par les enseignantes avant les vacances de la Toussaint s'est bien déroulé.

- Une procédure de **confinement**, par exemple en cas d'événement climatique : pour cela un local doit être aménagé pour permettre aux classes de s'y réfugier. Ce local doit disposer de divers équipements. Un local adapté a été trouvé au sous-sol de l'école, il ne lui manque plus qu'une ligne téléphonique.

Ces mesures ont pu être mises en place avec le concours des enseignantes qui se sont fait le relais, auprès de la municipalité, des instructions diffusées par l'Éducation Nationale.

Pour contribuer aux dépenses que représentent ces investissements, l'État a mis en place un Fonds permettant de distribuer des subventions. La Commune ayant démarré son équipement dès la rentrée, le dossier pour prétendre à ces aides a pu être déposé rapidement : nous espérons donc obtenir une subvention pour couvrir, au moins en partie, les frais engagés.

Pour l'année à venir, la commission a déjà plusieurs dossiers en vue.

Tout d'abord, une **étude sur l'éclairage public** de la Commune va être menée afin de cibler les mesures à prendre pour réaliser, ici aussi, des économies d'énergies. En effet, à Marcellaz, de nombreux points lumineux sont équipés de ballons à vapeur de mercure. Or cet équipement, dont la commercialisation a récemment été interdite, est très énergivore. L'étude permettra donc de cibler les équipements – dont ceux-ci – qui peuvent être remplacés pour avoir un éclairage plus performant et économe.

Ensuite le grand chantier de 2017 sera le **démarrage des travaux de la place du village**. Pour plus de détails, un article y est consacré pages 8 et 9 .

Enfin la commission continuera sa réflexion sur de possibles travaux d'aménagement dans l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque.

d'une place du village des abords de l'école

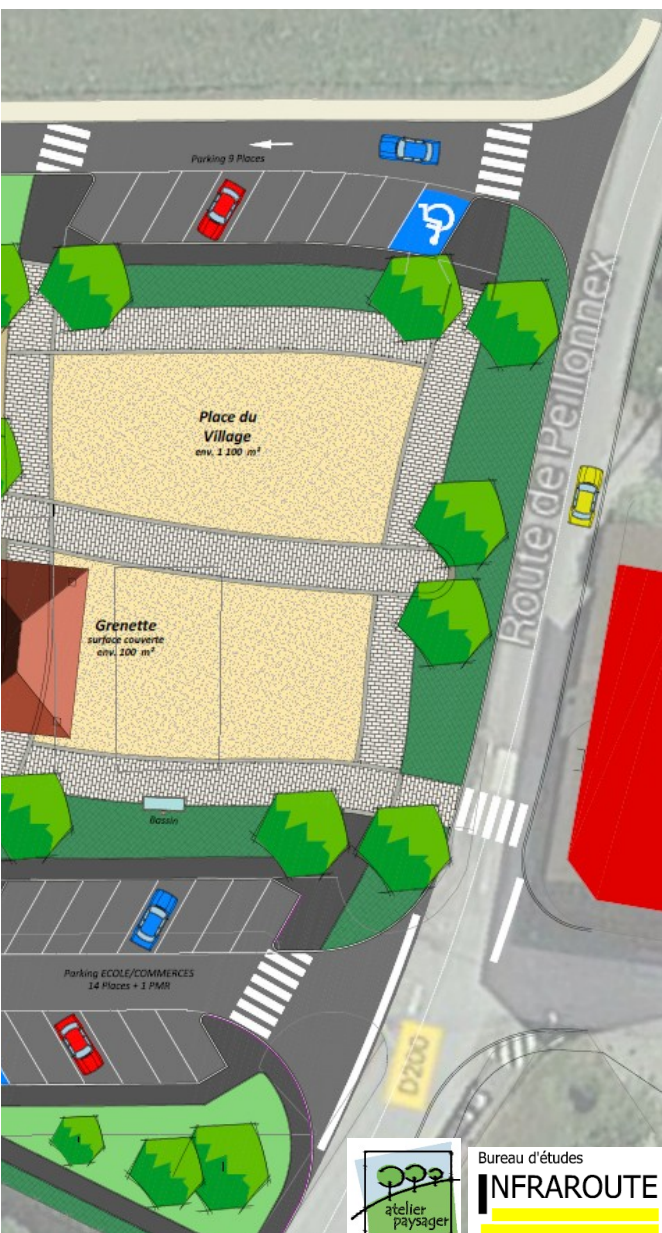
de doter la commune du **réel centre-village** dont elle manque actuellement. Une réflexion a donc été projet global sera décomposé en quatre phases afin de répartir les investissements sur plusieurs

d'une place du village et l'aménagement des abords de l'école. Elle est détaillée ici.

d'un accès PMR à la bibliothèque ; à l'aménagement et à la sécurisation du parvis de l'Eglise et du

commerces actuels ou futurs. En effet la révision n°2 du PLU, adoptée le 29 octobre 2015 et recevoir des commerces. Cet emplacement sera idéal pour être au centre des manifestations qui ont

de loisirs existants : agorespace, terrain de boules et jeux pour enfants. Ces aménagements en feront Marcellanais.



Concernant la sécurité, ce nouvel aménagement sera desservi par un accès routier et piétonnier qui se poursuivra jusqu'à l'école. Il intégrera un arrêt de transport en commun afin de permettre aux élèves et autres usagers d'emprunter ce moyen de transport en toute sécurité.

Pour financer ce projet la Commune a obtenu des subventions : du **Conseil Départemental** au titre du **Fonds Départemental de Développement des Territoires** et de l'**État**, sur proposition du Conseil départemental, au titre de la **répartition des amendes de police relatives à la sécurité routière**. D'autres demandes sont encore en cours : **M. Jean Claude CARLE**, Sénateur de la Haute-Savoie devrait participer au titre de sa **réserve parlementaire** et une aide de la **Région Auvergne Rhône Alpes** est également espérée au titre des nouvelles mesures adoptées en faveur des territoires ruraux.

Les études de cette première phase ont été confiées à un groupement de deux bureaux d'études aux compétences complémentaires : **Atelier paysager** et **Infraroute**. Démarrées en début d'année 2016 elles sont désormais suffisamment avancées pour lancer la consultation des entreprises de travaux et passer les marchés publics correspondants au premier trimestre 2017. Les travaux pourront alors démarrer pour donner vie à ce nouvel espace.

Les finances communales

Comme chaque année, les opérations budgétaires ont démarré par la clôture de l'exercice précédent avec le vote du compte administratif qui retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées dans l'année.

Le compte administratif 2015 a donc été arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 525 750,43 €

Elles sont donc légèrement inférieures à celles de 2014 qui avaient été arrêtées à 537 885,07 € et à celles qui avaient été estimées à 594 366 € dans le budget primitif 2015.

Dépenses d'investissement : 507 118,77 €

Elles ont été moins importantes qu'en 2014 où elles s'étaient élevées à 1 333 961,41 € – en raison des différents achats de terrain – et que ce qui était prévu au budget 2015 (940 442 €).



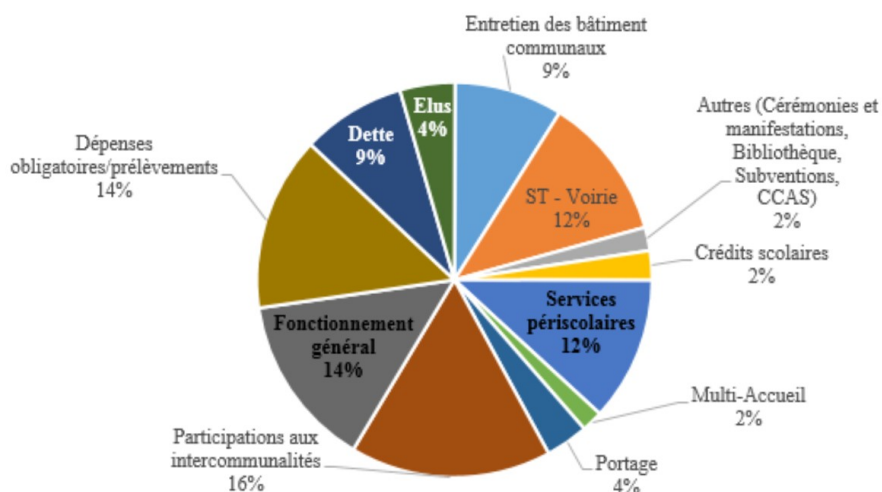
Ensuite le Conseil a voté le Budget prévisionnel de l'année 2016 en suivant les orientations budgétaires qu'il s'était fixé.



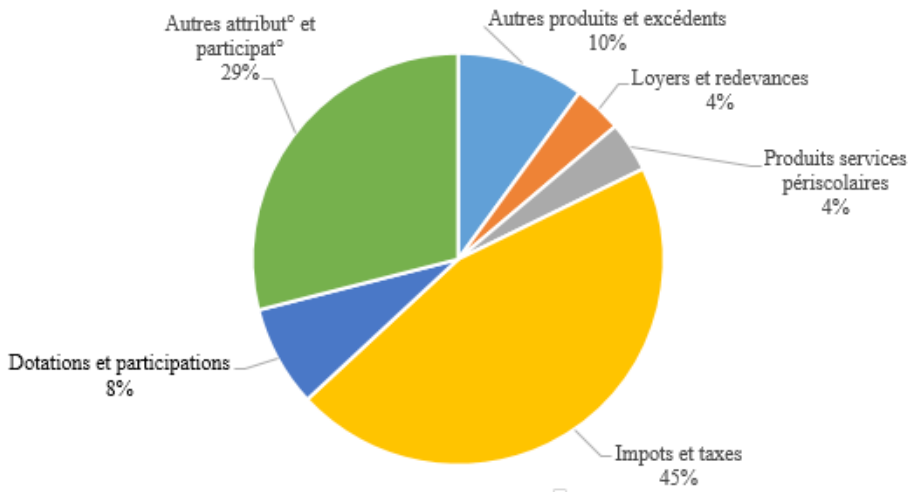
Il a été arrêté, en section de fonctionnement à 632 283 € d'opérations réelles (+ 386 232 € de virement à la section d'investissement).

Les représentations graphiques ci-après présente la ventilation des dépenses de fonctionnement par services et les différents postes de recettes.

Principaux postes de dépenses de fonctionnement par service

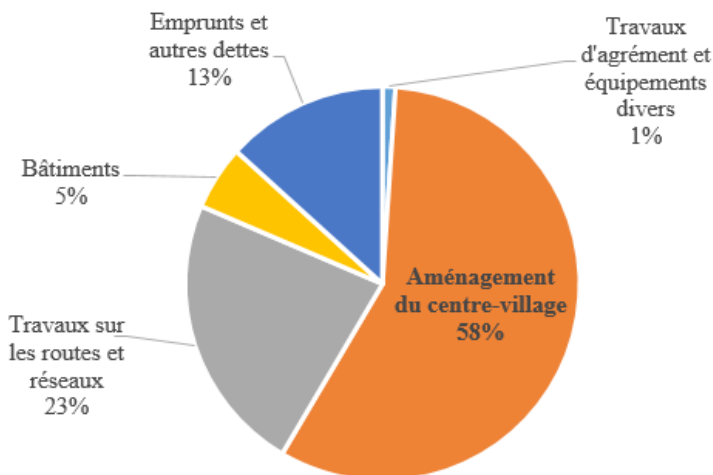


Principaux postes de recettes de fonctionnement

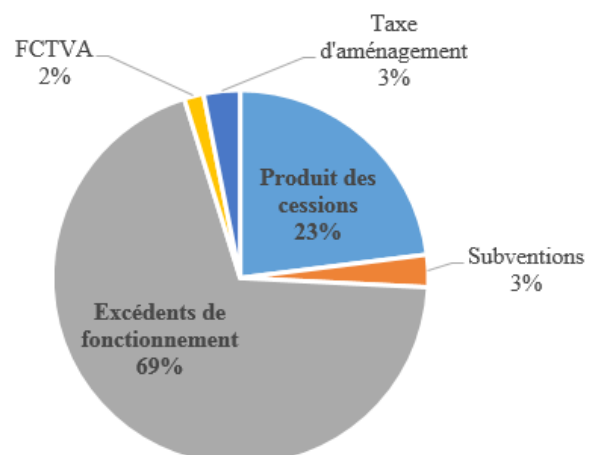


En section d'investissement le budget a été arrêté à 989 827 €, notamment en prévision du démarrage de l'opération d'aménagement du centre-village et des travaux sur les réseaux réalisés route de Bonnaz.

Dépenses d'investissement par opération



Recettes d'investissement



La bibliothèque de Marcellaz

En 1995 l'association musicolivres avait été créée pour doter Marcellaz d'une bibliothèque municipale. La Commune mettait ainsi à disposition de l'association un local équipé de tous les moyens de communication (téléphone, internet, boîte aux lettres) et l'association gérait le fonctionnement de la bibliothèque. Au fil des années il devenait de plus en plus difficile pour l'association de trouver des bénévoles motivés pour participer à ce fonctionnement.

La dernière équipe en place s'est donc tournée vers la Commune pour obtenir un soutien accru. Un **nouveau fonctionnement administratif s'est donc mis en place au cours de l'année 2016** : l'association a été dissoute, la partie administrative et financière de la structure étant désormais assumée par la Commune en relais avec les bénévoles de l'équipe. Libérés des lourdeurs administratives et comptables imposées par le fonctionnement d'une association, les bénévoles continuent donc de gérer en autonomie le choix des ouvrages à acquérir – avec un budget qui leur est attribué annuellement –, le prêt, les relations avec les différents partenaires culturels (savoie biblio ou la CC4R), etc. **Pour les abonnés, tout fonctionne comme auparavant.**

Avec cet allègement des tâches à effectuer par les bénévoles et leur **recentrage sur l'activité de bibliothécaire**, l'équipe, qui s'est déjà étoffée en 2016, espère susciter de nouvelles vocations. **Toutes les personnes intéressées pour contribuer au fonctionnement de la bibliothèque sont donc les bienvenues, elles n'ont qu'à prendre contact avec l'équipe, directement à la bibliothèque lors des heures d'ouverture ou par courriel à l'adresse indiquée en fin d'article.**



La bibliothèque de Marcellaz vous accueille le mercredi soir et le samedi matin

Pour les nouveaux arrivants, ou ceux qui ne fréquentent pas encore la bibliothèque, voici un petit rappel sur ces activités.

La bibliothèque de Marcellaz est implantée dans une des anciennes salles de classes, dans le bâtiment de la mairie (**entrée du côté de la route de Bonneville**). Elle dispose de **sa propre collection d'ouvrages** qu'elle complète régulièrement avec des achats qui tiennent compte des

demandes des lecteurs. Vous y trouverez :

📖 romans en tous genres, bandes dessinées, documentaires sur tous les thèmes (cuisine, sport, psychologie, voyages, histoire, nature...)

📖 revues diverses (abonnement aux magazines *Psychologie* et *Images Doc*)

📖 livres en gros caractères

📖 livres audios, en CD et cassettes

et pour les mélomanes, un grand choix de CD, qui sont renouvelés régulièrement...

Un **espace ados et enfants** est aménagé au sein de la bibliothèque avec des albums pour les tout-petits qui ne lisent pas encore et pour les plus grands qui savent déjà bien lire, avec des contes, des bandes dessinées et des Mangas, des documentaires sur tous les thèmes qui peuvent les aider dans leurs recherches scolaires (animaux, sciences, histoire, géographie...), des livres de cuisine ou de bricolage, de psychologie pour les ados... Et aussi des CD de musique enfantine, de comptines et toutes sortes de musiques (rock, jazz, hip-hop, reggae...), des livres audio sur CD et cassette et même quelques cédéroms...



De plus, elle fait désormais partie du réseau **IDELIRE**, le réseau des bibliothèques de la **CC4R**. En plus d'éviter isolement des bibliothécaires, il permet aux abonnés de chacune d'elles d'avoir **accès à la collection de toutes les bibliothèques du réseau**. Ainsi, par le biais d'une plateforme internet les abonnés peuvent chercher un ouvrage parmi toutes les collections et l'emprunter, soit directement dans la bibliothèque où l'ouvrage se trouve, soit dans la bibliothèque que l'abonné fréquente habituellement, où l'ouvrage sera acheminé par une navette qui fonctionne toute les deux semaines.

Ce réseau dispose d'un site internet <http://bibliotheque.cc4r.fr> sur lequel ces services sont disponibles.

Enfin, un accord de partenariat avec **Savoie Biblio** permet également d'enrichir la collection de la bibliothèque d'ouvrages prêtés et renouvelés tous les trimestres (par Savoie Biblio).

La bibliothèque est ouverte

MERCREDI de 17 h. 00 à 19 h. 00 (sauf vacances scolaires)
SAMEDI de 10 h. 30 à 12 h. - même pendant les vacances scolaires

L'adhésion est de 12 € pour les adultes - gratuit jusqu'à 18 ans

Pour joindre la bibliothèque :
tél. 09-66-93-63-29 (les jours d'ouverture)
ou mail : musicolivres.bibliotheque@orange.fr

Les services périscolaires

Depuis la rentrée 2016 tous les services périscolaires sont municipaux ! Retour sur cette municipalisation progressive.

Depuis de nombreuses années les enfants scolarisés à Marcellaz pouvaient fréquenter la cantine et la garderie périscolaire. Ces deux services avaient été créés et étaient gérés, avec le soutien de la Commune, par deux associations de parents d'élèves : Les Amis de l'École pour la cantine et Les Scoubidoues pour la garderie.

A la rentrée 2013 les Amis de l'école ont fait savoir à la Municipalité qu'ils ne souhaitaient plus gérer le **service de restauration scolaire**. Ce service a donc été **pris en charge par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2014**. Il permet d'assurer la restauration et la surveillance des enfants pendant la pause méridienne de 11h55 à 13h35.



La restauration scolaire lors sa municipalisation

A la **rentrée 2014** un troisième service périscolaire a vu le jour suite à la réforme nationale des rythmes scolaires : le **temps après la classe**. Il s'agit d'un temps qui se doit d'être éducatif sans être scolaire et de prendre en compte les rythmes naturels de l'enfant. Ce service a, dès son démarrage, été pris en charge par la Commune. Il accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h15 à 16h15.

Enfin courant 2016 c'est l'Association Les Scoubidoues qui a stoppé son activité. Afin de faire perdurer ce service, le Conseil municipal a approuvé la **municipalisation du service de garderie périscolaire à compter de la rentrée 2016**. Il permet d'accueillir les enfants les lundis, mardi, jeudis et vendredis le matin de 7h00 à 8h00 et le soir de 16h15 à 18h15, ainsi que les mercredis de 7h00 à 8h35. C'est un temps d'accueil avec des activités libres pour permettre aux enfants de démarrer ou de terminer la journée à leur rythme.

La municipalisation de ces trois services a permis d'harmoniser leurs fonctionnements. Après les derniers réglages du début d'année, tout semble désormais en place.



Depuis cette rentrée la Commune a également choisi d'élaborer son **projet éducatif territorial** pour proposer aux familles un accueil périscolaire réfléchi de façon global, tant dans la journée que sur la durée de l'année scolaire, cohérent avec le temps scolaire et poursuivant des objectifs éducatifs précis. Ce projet est actuellement entre les mains des services de l'État qui doit le valider, il pourra ensuite être diffusé aux familles.

Ses grandes lignes sont les suivantes :

- ☺ L'année scolaire est divisée en cycles calqués sur les cycles scolaires, de vacances à vacances.
- ☺ Deux cycles dans l'année sont des **cycles à thèmes** durant lesquels toutes les activités proposées se rapportent au thème et préparent une production finale permettant aux enfants de montrer le travail réalisé durant le cycle.

Les autres sont des cycles « libres » durant lesquels des activités sont proposées dans divers domaines sans fil rouge particulier.

Les animatrices réfléchissent à un système de diffusion en amont des plannings d'activités pour permettre éventuellement aux enfants de s'inscrire à une activité qui leur plaît particulièrement.

- ☺ Toutes les activités proposées et plus particulièrement celles des cycles à thèmes doivent s'inscrire dans les deux objectifs retenus : **Développer le vivre ensemble et la civilité** et **Développer l'autonomie de l'enfant**.

Les activités proposées au TAC depuis la rentrée de septembre s'inscrivent dans cette optique.

Ainsi depuis le mois de septembre les animatrices ont mis un planning régulier en place : les lundis et les jeudis sont consacrés à des activités manuelles alors que les mardis et vendredis ce sont plutôt des activités physiques qui sont proposées aux enfants.

Au cours du premier cycle, de la rentrée aux vacances de Toussaint, dans le cadre des activités manuelles les enfants ont ainsi pu réaliser différentes œuvres à l'aide de matériaux recyclés telles que des **statuettes à partir de chutes de câbles électriques et de papier mâché** ou de la **peinture sur du bois de récupération**.



Quelques œuvres en matériaux de récupération

Durant les activités physiques ils ont pu s'essayer à la **méditation** et au **yoga** ou encore participer à divers **grands jeux** tels que « Poule, Renard, Vipère », « le béret », « épervier » ...

Ensuite, durant les mois de novembre et décembre, un cycle avec pour thème « **l'art et la nature** » a démarré. Ce thème a été choisi car c'est également un thème étudié à l'école. Les activités proposées au TAC viseront à aborder le thème sous un angle différent que celui retenu par les enseignantes pour le temps scolaire.

Une introduction au « landart » a été proposée aux enfants. Ils ont été invités à créer des brochettes de feuilles et un mandala composé d'éléments trouvés dans la nature.

Ces créations sont présentées dans la cour de l'école, à proximité du portail afin que les parents et les passants puissent les admirer.

Le cycle sera clos par l'organisation d'un **marché de Noël** au cours duquel les productions des enfants seront mises en vente au profit des associations de la Commune.



Les préparatifs du marché de Noël

L'année scolaire se poursuivra selon ce rythme : un cycle d'activités variées pour démarrer l'année 2017 en douceur, suivi d'un nouveau cycle à thème entre les congés d'hiver et de printemps, avant de terminer l'année par un cycle plus récréatif.



Pour conclure, il ne reste qu'à ajouter que cette année des nouveautés sont également présentes au sein de l'équipe périscolaire.

Entre septembre et décembre, **Valérie** s'est joint à **Bénédicte** pour encadrer ce TAC « nouvelle formule ». Nous les remercions du travail accompli pour la mise en place de ce nouveau fonctionnement.

Après les congés de Noël, le début de l'année 2017 sera marqué par l'arrivée dans l'équipe municipale d'un nouvel agent qui remplacera Régine. Aurélie fera donc équipe avec Bénédicte pour l'encadrement du TAC et de la Cantine.

Nous souhaitons donc une bonne retraite à Régine et la bienvenue à Aurélie.

Petit rappel : Les services périscolaires

Garderie périscolaire :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matins à partir de 7h00 et jusqu'au début de la classe.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs après le TAC jusqu'à 18h15.

Restauration scolaire :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h55 à 13h35. Le repas servi est livré par l'entreprise Leztroy (entreprise locale proposant toutes les semaines des produits frais, généralement issus de producteurs locaux et parfois bio).

Temps après la classe :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h15.

Pour toute information concernant les services périscolaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

Appel à volontaires

Afin de diversifier l'offre du TAC, la Commune aimerait pouvoir proposer des activités nouvelles avec des intervenants extérieurs (danse, musique, langue étrangère, etc).

*Aussi si vous avez un talent que vous souhaitez partager, et un peu de temps (même quelques heures)
faites-vous connaître !*

Le Comité des Fêtes

Tout d'abord je souhaite profiter, en tant que présidente, de cet article pour remercier tous les membres du comité et les bénévoles qui nous rejoignent ponctuellement. Sans vous nos manifestations ne seraient pas aussi bien menées. Merci aux anciens qui nous quittent pour d'autres missions et aux nouveaux qui se sont très bien intégrés.

Et un grand merci à la municipalité, qui nous soutient dans nos propositions de nouvelles manifestations et qui nous aide financièrement.

En 2015, nous avons proposé des nouvelles activités : une soirée disco au mois d'avril, une descente de caisse à savon



Tous les équipages ont été récompensés.

Alors rendez-vous l'année prochaine, tous à vos caisses à outils

Plus de renseignements et de photos sur le site du comité des fêtes.

En septembre, notre traditionnelle fête d'automne avec son vide grenier. Nous recherchons des familles souhaitant accueillir le char avec les enfants, le matin pour le « rendez-vous » des quartiers.

Vous pouvez déjà vous inscrire sur le site comite-fetes-marcellaz.com



Une nouveauté, un après-midi sur le thème d'halloween. Une quarantaine d'enfants de la commune ont pu creusés des citrouilles et ensuite déambulés dans les rues de Marcellaz en quête de quelques friandises.



Puis début décembre, la soirée en faveur du Téléthon organisée en partenariat avec la commune de Peillonex et animée par la chorale du Lien 74. Grâce à vos dons nous avons récoltés 2500€. Merci pour votre présence et votre générosité.

Et le 18 décembre le Père Noël est venu nous rendre visite. Vous avez été nombreux à venir goûter nos vins chauds accompagnés de douceur salées et sucrées.

Pour l'année 2016 :

Là aussi nous avons innové. Pour le samedi de Pâques les enfants sont venus participés à un atelier de décoration d'œufs suivi d'une chasse aux œufs.

Prochaines manifestations :

Le 12 juin, la deuxième édition de Dré dans l'pentu.

Le 14 juillet, cette année c'est notre commune qui organise le feu d'artifice

Le 18 septembre, le vide-grenier

En octobre, l'atelier Halloween

Le 16 décembre, le Père Noël du comité

Le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres ou de nouvelles activités : nouvelles manifestations, activités pour adultes et enfants.... Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter sur notre mail : comitefetesmarcellaz@gmail.com et vous trouverez toutes les infos nécessaires sur notre site comite-fetes-marcellaz.fr
Pour la location de la salle, toutes les informations sont aussi sur le site.

Sophie

Les Amis de l'École de Marcellaz



L'association

L'association des Amis de l'École de Marcellaz est une association loi 1901. Son but depuis 1978 est de financer les diverses activités des enfants dans le cadre scolaire en organisant des manifestations tout au long de l'année. Les 43 enfants de notre école peuvent alors bénéficier de sorties éducatives et d'expériences pédagogiques. Certaines des manifestations organisées vont au-delà du périmètre scolaire et participe à la vie et à l'animation de Marcellaz favorisant les liens entre les enfants, les parents et les habitants de notre village.

Activités financées

Tous les enfants de l'école ont participé à une **sortie Concert à Genève**, particulièrement appréciée des enfants et des accompagnants.

Dans le cadre du programme pédagogique sur "les arts du quotidien", les enfants ont également pu profiter d'une journée à YVOIRE sur le domaine de Rovorée.

Les enfants ont également visité l'aquarium du Lac du Bourget à Aix Les Bains ainsi que profité d'une croisière sur le Canal de Savière.

La classe de CM2 a passé une journée au **Collège de Saint-Jeoire** afin de se familiariser avec leur prochain établissement scolaire.

L'association a financé les déplacements par autocar des enfants.



Principales manifestations

La **Fête de l'Automne** en septembre, vente de jus de pommes pressé sur place, crêpes et rissoles, livres et jeux de société.

Le **cross des Bûches** en novembre qui a toujours un franc succès.

La **fête de Noël** en décembre, moment de détente et de convivialité entre les enfants, leurs parents, les maîtresses et ... le Père Noël venu nous rendre visite cette année. Les enfants ont également pu assister à leur premier "bal de Noël".

Un **concert de musique classique**, en l'Eglise de Marcellaz, pour la deuxième année consécutive.



La **Kermesse** en juin qui clôture l'année.

Saison 2015 - 2016



AGENDA
2016 - 2017

- **Fête de l'automne** : le 18 septembre 2016
- **Cross des Bûches** : le 20 novembre 2016
- **Fête de Noël** : décembre 2016 (date à déterminer)
- **Concert en l'Eglise de Marcellaz** : décembre 2016 ou janvier 2017 (date à déterminer)
- **Kermesse** : juin 2017 (date à déterminer)

LE BENEVOLAT : Comme toute association, nous existons et vivons grâce aux bénévoles et nous avons besoin de leur enthousiasme, leur créativité et leur engagement.

Parents ou non parents, avec beaucoup ou peu de temps, nous avons besoin de vous pour chacune des étapes de nos actions. **Venez nous rejoindre nombreux ! Nous vous accueillerons avec plaisir.**

LES TAMALOUS DE MARCELLAZ

L'association Les Tamalous de Marcellaz se réunit un jeudi sur deux pour jouer à divers jeux (scrabble, rubi-cube, belotte etc) ou tailler la bavette selon l'envie de chacun et ceci accompagné d'une boisson et petits gâteaux, les personnes intéressées peuvent s'inscrire à partir de 50 ans.

Ces réunions se font dans la salle polyvalente, 5 place de la Mairie.

Les jeudis de non-rencontres une marche est prévue à partir de 14h d'une durée de 2h environ en fonction du temps.

En 2015, nos sorties extérieures en car avec le voyageur GAL :

- Distillerie Kario à Belley, dégustation de divers produits, tous à base de plantes
- Démonstration des superbes orgues à l'Eglise de Manigod
- Musée d'Histoire Naturelle à Gruffy et retour par le chemin des écoliers
- spectacle du petit cabaret de Miss Flo que nous avons beaucoup apprécié et qui s'est déroulé à l'Auberge "La Grange à Jules", Chapeiry où nous avons pu déguster un excellent déjeuner.

Après le spectacle, nous avons pu également danser sur de belles musiques.

Toutes ces sorties se finalisent par un excellent restaurant. Après l'effort, le réconfort.

Sans oublier notre sortie montagne au Mont Saxonnex en voitures particulières avec balade sur les lieux et la fête d'automne ainsi que le repas dansant en octobre.

Comme en 2015, nous avons choisi en 2016 de continuer les activités intérieures suivantes :

- tirage des rois début janvier
- après-midi crêpes accompagnées de cidre en février

(sauf le repas fondue savoyarde qui a été supprimé cette année)

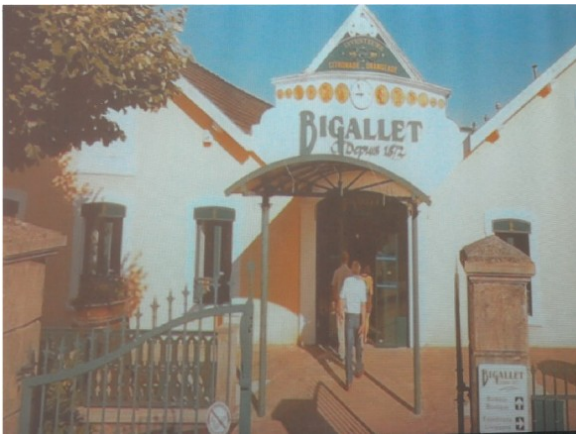
Notre sortie de mars s'est faite en voiture particulière jusqu'au Restaurant Les Sapins - Saint Jeoire où nous avons très bien mangé.

Avec le voyageur GAL,

- visite guidée le 28 avril des "Sirops Bigallet" à Virieu-sur-Bourbre, ensuite déjeuner au Restaurant La Guinguette à Panissage

et sur le chemin du retour, nous avons fait une petite balade au bord de l'eau à Aix-les-Bains.





-Balade en bateau "le Libellule" sur le lac d'Annecy et repas à bord : petite friture - fromage d'alpage et tarte aux myrtilles.

Les Tamalous ne se laissent jamais abattre. Cette journée détente en septembre nous a enchantés.

En mai, nous sommes partis en Maurienne, voyage organisé par le CCAS et les Tamalous, visite du

Félicien en Argentine et déjeuner à l'Hôtel du Nord de Saint-Jean-de-Maurienne.

Notre barbecue a eu lieu le 24 juin dans la salle polyvalente et la sortie montagne du mois d'août s'est déroulée à Plaine Joux.

Rien de tel pour nous ouvrir l'appétit qu'une marche en plein air, ensuite une halte au restaurant l'Alpage où nous avons dégusté un excellent repas.



Il y a aussi la fête d'Automne de Marcellaz le 18.9 avec un stand tenu par nos adhérents, en vue de faire quelques bénéfices en vendant des mets sucrés et salés, ainsi que des confitures.

Le 16 octobre : le repas dansant à la salle des fêtes, ambiance garantie, avec une superbe tombola et de très beaux lots.

Le samedi 26 novembre est prévu à l'Arcadium Annecy, le nouveau spectacle celtique, nous allons être transportés dans le folklore irlandais.

Enfin pour terminer l'année 2016, la dernière sortie se déroulera au Casino d'Annemasse le 6 décembre :

Un déjeuner, une visite de l'établissement, une bourse de jetons et un goûter tout cela dans une ambiance sympathique.

Normalement aura lieu aussi le traditionnel goûter de Noël avec les enfants qui viennent chanter pour les Tamalous accompagnés de leurs enseignantes.

La cotisation de 22 € est depuis 2004 inchangée. Toutes ces activités se font toujours dans une ambiance très chaleureuse.

Les Tamalous remercient encore vivement Madame Annie Sauthier, notre ex-présidente, pour son engagement qui a duré plus de dix ans auprès de notre association. Elle en fait toujours partie mais à céder sa place à Madame Brigitte Gavillet, bonne chance à notre nouvelle présidente.

L'Equipe du Conseil d'Administration des Tamalous

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE FILLINGES-MARCELLAZ

L'association des donneurs de sang bénévoles Fillinges-Marcellaz officie sur les deux communes précitées depuis l'année 1980 ainsi que sur Contamine Sur Arve depuis l'année 2008.

Elle se compose, aujourd'hui, de 11 personnes bénévoles qui gèrent les collectes et qui font la promotion du don du sang. Chaque collecte est précédée d'une réunion de préparation permettant de définir le menu et de se répartir les tâches. Au sein de l'association, deux sorties annuelles sont généralement organisées : une l'été et une l'hiver ce qui permet de maintenir la convivialité et la cohésion du groupe.



Pourquoi une association de donneurs de sang dans nos villages?

Le but principal de l'Amicale est de promouvoir le don du sang.

- Pour cela les membres de l'Amicale doivent avant tout informer et sensibiliser le public afin de faire comprendre la nécessité de donner son sang,
- Recruter et fidéliser de nouveaux donneurs,
- Promouvoir en permanence le don de diverses façons,
- Etre présente à l'accueil lors des collectes,
- Participer et organiser dans la commune diverses actions.

Les comités des donneurs de sang travaillent en collaboration avec l'établissement français du sang (EFS) d'Annemasse. Les collectes mobiles offrent des horaires de prélèvement plus adaptés que les heures fixes à l'EFS. Nous avons la chance de bénéficier des collectes le vendredi soir de 17h30 à 20h00 ce qui permet à chacun d'être plus disponible car c'est le début du week end. Il devrait être plus facile pour les donneurs d'être détendus et nombreux car nous avons deux jours de repos ensuite. Il faut bien avoir à l'esprit que le moment de la collation après le don est un moment très important et nécessaire. Cela permet à l'équipe de l'EFS de vérifier que le don s'est bien passé et que le donneur pourra rentrer chez lui sans soucis. De plus, un vrai repas vous sera servi car nous avons la chance d'avoir au sein de notre groupe des personnes qui cuisinent vraiment.

Il y a 5 prélèvements organisés par an : deux à Fillinges, deux à Marcellaz et un à Contamine sur Arve.

Nous avons de plus en plus de mal à recruter de nouveaux donneurs. Alors que le nombre de maladies gourmandes en poches de sang (cancers, leucémies, etc) est en nette augmentation. L'association des donneurs de sang de Fillinges Marcellaz en appelle à la générosité de leurs concitoyens. Nous invitons les personnes qui n'ont jamais osé franchir le pas à venir nous rejoindre lors d'un prochain don. Le médecin de l'EFS et nous même répondront à leurs interrogations.



La prochaine date de collecte à retenir est :

- 30 décembre 2016 à Contamine sur Arve

Espérant vous voir bientôt, le comité vous souhaite une bonne sang T à tous.

Intercommunalité : les actualités 2016 de la Communauté de Communes des 4 Rivières

Retrouvez les services de la CC4R à Fillinges

28, chemin de la Ferme Saillet

Tél : 04 50 31 46 95



Administration générale

La communauté de communes accroît son champ d'actions

Le législateur a souhaité modifier le paysage intercommunal français, notamment en lui confiant de plus grandes prérogatives dans certains domaines d'interventions publiques des collectivités locales, à partir du 1^{er} janvier 2017. A ce titre, la Communauté de communes va devenir compétente en lieu et place des communes :

Toutes les zones d'activité économique du territoire seront gérées par la CC4R. plus globalement, les actions économiques seront portées par la communauté de communes en ce qui concerne les ateliers-relais ou les pépinières d'entreprises

Les offices de tourisme du Massif des Brasses et des Alpes du Léman disposeront d'une aide financière communautaire ;

Enfin, l'accueil des gens du voyage sera confié à l'intercommunalité ;

En parallèle, les élus ont souhaité mettre en commun leurs moyens pour développer les modes de garde collectifs en transférant la compétence Petite Enfance au 28 juin 2016. Ce transfert de compétences à la CC4R concerne les 5 multi accueils du territoire.

Un changement de fiscalité pour consolider les projets de demain

La communauté de communes a souhaité modifier sa fiscalité pour absorber les nouvelles compétences tout en évitant d'augmenter les impôts dits locaux. La solution retenue par les élus a été une instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique dite FPU.

Cette fiscalité qui touche le monde économique regroupe les ressources fiscales comme la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ou la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Dorénavant, ces recettes seront prélevées directement par la CC4R.

Ce choix financier présente plusieurs intérêts pour le territoire :

Faciliter les transferts de compétences

Le changement de régime fiscal de la CC4R permettra de faciliter de couvrir les dépenses des nouvelles compétences en opérant à un transfert de charges entre communes et communauté de communes, sans conséquence financière directe pour les habitants.

Une spécialisation fiscale entre la communauté et ses communes membres

Les ressources de la fiscalité économique locale seront entièrement perçues par la CC4R qui assurera pleinement, à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence en matière de développement économique (aménagement de zones d'activités, actions de promotion économique et touristique du territoire). Les ressources fiscales des communes de la CC4R seront limitées aux impôts ménages, ce qui paraît adapté au financement des services de proximité à la population.

Une dynamisation des ressources de la CC4R pour financer de nouvelles compétences

Dans un premier temps, l'instauration du régime de la FPU doit conduire à une neutralité financière entre la communauté et les communes membres avec le système des attributions de compensation. Toutefois, la

CC4R bénéficiera du dynamisme des bases des impositions économiques. De plus, l'Etat encourage l'instauration du régime de la FPU en bonifiant de manière significative la dotation d'intercommunalité perçue par la communauté.

Économie et Aménagement du territoire

Une nouvelle zone d'activités sur la commune de Saint-Jeoire

La Communauté de communes s'est lancée dans le projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur la commune de Saint-Jeoire au niveau de la route départementale RD907. Sur cette zone, de nouvelles entreprises pourront s'implanter dans le paysage économique de notre territoire. Dans cette optique, un permis d'aménager a été déposé et approuvé par la commune de Saint-Jeoire.

En complément de l'aspect économique de la zone, une nouvelle déchetterie sera construite, en remplacement de la déchetterie actuelle, améliorant le service auprès des usagers. Le permis de construire sera prochainement déposé auprès de la mairie. Cette installation permettra de répondre au mieux aux besoins de la population du territoire, tout en assurant un service de qualité.

Rencontres avec les entreprises du territoire

Le 29 septembre 2016, la CC4R a convié les entreprises du territoire à une rencontre visant à échanger autour des problématiques rencontrées sur le territoire. Une trentaine d'entreprises étaient présentes, ainsi que des élus de la CC4R et des communes du territoire, et enfin l'association des Talents du Grand Genevois (TGG), regroupant des porteurs de projets et des professionnels qui contribuent au développement de l'emploi et de l'économie locale. Au total, une cinquantaine de personnes étaient au rendez-vous pour cette première rencontre entre entreprises, CC4R et TGG.






La Communauté de Communes s'est présentée comme un nouvel interlocuteur privilégié des entreprises, du fait de la prise intégrale de la compétence « Développement économique » au 1er janvier 2017. Un temps d'échanges avec l'assemblée a permis d'aborder des sujets variés allant des difficultés de déplacements professionnels aux aides foncières disponibles pour les entreprises, en passant par le déploiement de la fibre optique actuellement en cours ou encore la gestion des déchets. La soirée s'est achevée par un moment de convivialité au cours duquel les personnes présentes ont pu poursuivre leurs échanges.

Ce type d'événement constitue une base qui permettra d'essayer de répondre au mieux aux besoins des professionnels et de présenter les actions mise en place par la CC4R. La Communauté de communes continuera d'aller à la rencontre des entreprises du territoire et poursuivra l'organisation d'événements permettant d'échanger sur différentes thématiques.

Environnement et cours d'eau

Des Espaces Naturels Sensibles pour préserver la qualité de notre territoire

La Communauté de Communes poursuit des démarches en faveur de son patrimoine naturel. Dans le cadre de la labellisation du Mont Vouan comme Espace Naturel Sensible, les élus souhaitent contractualiser avec le Département pour inscrire d'autres sites permettant de bénéficier de travaux de protection et de mise en valeur de ces espaces naturels. Les élus souhaitent inscrire 5 autres sites impliquant les communes de la CC4R :

-  Le Bois de l'Herbette sur les communes de La Tour, Ville-en-Sallaz et Saint-Jeoire ;
-  Le Marais du Déluge et les prairies sèches à Viuz-en-Sallaz ;
-  Ajon-Hirmentaz et le Rocher du Corbeau sur la commune de Mégevette ;
-  Le Lac du Môle, le Marais des Tattes et leurs abords sur les communes de Ville-en-Sallaz, La Tour et Peillonex ;
-  Le massif du Môle sur les communes de Saint-Jean de Tholome, La Tour et Saint-Jeoire ;





Le Conseil Départemental adoptera prochainement son nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles pour les 5 années à venir. A l'issue de cette adoption, la CC4R bénéficiera alors du label «Espace Naturel Sensible » pour l'ensemble des sites cités.

En ce qui concerne le Mont Vouan, la CC4R s'est associée à la Région Autonome du Val d'Aoste en Italie pour déposer un dossier de financement européen concernant un projet intitulé « Pierres de vies / Vies de pierres ». Ce programme d'actions doit permettre de valoriser le patrimoine naturel et archéologique du Mont Vouan. Durant l'été 2016, la CC4R travaillera à la définition d'indicateurs écologiques permettant de suivre l'état de la biodiversité du Mont Vouan.

La mutualisation d'actions pour l'aménagement et l'entretien des rivières

La Communauté de communes a souhaité déléguer sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) au 1er janvier 2016. Il s'agit de confier les missions d'aménagement et d'entretien de nos cours d'eau à une structure spécialisée dans ce domaine et dotée de moyens techniques et humains importants. La CC4R confie au SM3A des interventions sur les deux secteurs de cours d'eau du territoire :

 Le bassin versant du Giffre-Risse qui est déjà géré depuis 2011 au moyen d'un contrat de rivière ;

 La rivière de la Menoge et ses affluents. Ce bassin doit se doter dans les années à venir d'un contrat de gestion qui détaillera les actions à mettre en œuvre pour la préservation de la ressource en eau. Un technicien recruté par le SM3A travaille spécifiquement sur ce secteur afin d'apporter un soutien technique aux communes concernées et de réaliser les études préalables nécessaires à l'élaboration du programme d'actions ;

Le Lac du Môle, un espace de vie pour les habitants

La fréquentation du Lac du Môle ne baisse pas ! Afin de préserver cet espace de vie, la CC4R assure au quotidien l'entretien des lieux. Un agent intercommunal assure au jour le jour l'entretien des espaces verts, le nettoyage, le gardiennage du site ainsi que l'information aux usagers. Le Lac du Môle est un espace de détente et de loisir ouvert à tous. Il est également un lieu d'animation pédagogique utilisé par l'association PAYSALP ou l'Ecole de Voile Itinérante de Haute-Savoie.

La CC4R a la volonté de proposer un lieu accessible au plus grand nombre. Cet objectif se traduira en 2017 par l'aménagement d'un espace de pique-nique et d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite. Le sanitaire prendra place dans un nouveau bâtiment qui servira également de local technique et de refuge pour l'avifaune du lac (Canard, Foulque macroule, Poule d'eau...).

Enfin, le Lac du Môle est un espace naturel qui nécessite une vigilance particulière dans sa gestion quotidienne. La CC4R invite les usagers du Môle à exercer cette vigilance avec eux, en respectant notamment le règlement du lac, afin de préserver ce lieu de rencontre des habitants du territoire.

Des nouveaux moyens pour le bassin versant de la Menoge

Les cours d'eau ne connaissent pas les frontières administratives. Il en découle une difficulté dans la mise en place d'une gestion globale des milieux aquatiques. Les collectivités du bassin versant de la Menoge ont su dépasser ces difficultés administratives pour mutualiser leurs moyens dans le cadre de la gestion raisonnée de la Menoge et ses affluents.

Ainsi la Communauté de Communes de la Vallée Verte, les communes d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, de Bonne, de Cranves-Sales, de Lucinges et de Vétraz-Monthoux ont conventionné avec la CC4R pour financer pour l'année 2016 les dépenses liées à l'entretien et la gestion de la rivière et de tous ses affluents. Ainsi, le territoire concerné s'est doté d'une poste de technicien de rivière dédié. A partir du 1^{er} janvier 2017, le poste sera financé directement par le SM3A qui exercera la compétence «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» sur l'ensemble du bassin versant de la Menoge.

Le technicien conseille les collectivités du territoire sur les travaux à réaliser et exerce une vigilance sur le cours d'eau, notamment en période de crue. Il est également en charge de rédiger un contrat de gestion regroupant plusieurs actions nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Collecte et traitement des déchets

La Communauté de Communes renforce l'accueil dans les déchetteries intercommunales

Depuis le 1er mars, la Société Publique Locale 2D4R (Déchets et Déchetteries des 4 Rivières) gère désormais les deux déchetteries intercommunales de Fillinges et de Saint-Jeoire. La CC4R et les autres actionnaires publics de cette SPL (8 communes du territoire) ont ainsi souhaité renforcer l'accueil dans les déchetteries et maîtriser la qualité de tri des déchets amenés par les habitants.

Pour assurer une meilleure qualité de gardiennage et de gestion des sites, 3 agents, 2 gardiens et un responsable, sont désormais aux commandes. Cette équipe consolidée permettra de renforcer l'accueil lors des fortes fréquentations et de contrôler les déchets acheminés en déchetteries afin de s'inscrire dans notre politique de protection de l'environnement. Parallèlement, la gestion du traitement des déchets qui comprend notamment l'enlèvement des bennes, le traitement des déchets et l'envoi en filières de valorisation-recyclage, est assurée par la société EXCOFFIER qui a obtenu le marché public pour l'année 2016. Ce nouveau mode de gestion a pour but de changer l'image des déchetteries et ainsi augmenter le tri des déchets spéciaux et encombrants par les usagers. Cette modification s'inscrit dans la perspective de l'ouverture à l'horizon 2017 de deux nouveaux sites sur le territoire.

Quelques rappels sur les déchetteries

Horaires FILLINGES

	HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars	HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Lundi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mardi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mercredi	13h - 16h30	13h - 18h30
Jeudi	Fermée	13h - 18h30
Vendredi	13h - 16h30*	13h - 18h30*
Samedi	9h - 12h* / 13h - 16h30*	9h - 12h* / 13h - 18h30*

Horaires SAINT-JEOIRE

	HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars	HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Lundi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mardi	13h - 16h30	13h - 18h30
Mercredi	Fermée	13h - 18h30
Jeudi	13h - 16h30	13h - 18h30
Vendredi	13h - 16h30*	13h - 18h30*
Samedi	9h - 12h* / 13h - 16h30*	9h - 12h* / 13h - 18h30*

* Professionnels : accueil interrompu à partir de 15h le vendredi jusqu'au samedi inclus

Déchetterie fermée les dimanches et jours fériés

Les usagers doivent se présenter au plus tard 10 minutes avant la fermeture des déchetteries

DECHETS ADMIS

- bois
- cartons
- déchets verts
- métaux / ferraille
- déchets incinérables
- déchets encombrants
- meubles et literie des particuliers (benne Eco-mobilier disponible à Fillinges)
- appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- gravats / déchets inertes
- plâtre
- huiles de cuisine
- huiles moteur
- pneumatiques des particuliers (VL), **uniquement du 1er avril au 15 mai et du 1er novembre au 15 décembre**
- déchets ménagers spéciaux (batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, piles, lampes et néons...)

DECHETS REFUSES (liste non exhaustive)

- ordures ménagères
- déchets putrescibles (sauf déchets verts)
- médicaments
- déchets à risque : amiante/fibrociment, extincteurs, bouteilles de gaz, explosifs, déchets d'activité de soin...
- cadavres d'animaux
- déchets industriels
- véhicules hors d'usage ou éléments de carcasse de voiture
- pneumatiques des professionnels
- pneumatiques des particuliers hors périodes indiquées ci-dessus

Conditions d'accès :

Accès aux deux déchetteries réservé aux **particuliers et aux professionnels domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières** (communes de Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint Jean de Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz)

Tous les usagers doivent se munir d'un **justificatif de domicile** (carte grise, facture d'eau, d'électricité...)

Apports limités à **2m3 par jour, par déchetterie et par usager**

Véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes interdits

De nouveaux conteneurs pour le tri sélectif

Ayant repris la compétence déchets sur l'ensemble du territoire en 2015, la CC4R a entrepris une mise à niveau progressive du parc de conteneurs de tri sélectif transféré des communes. Cela a commencé cet été par le remplacement de plus de 20 colonnes aériennes vétustes ou défectueuses, sur une quinzaine de points d'apport volontaire.

Le nettoyage de l'ensemble du parc (200 conteneurs) est en cours et sera finalisée avant la fin de l'année. L'uniformisation progressive du parc sera ensuite lancée, grâce à un marché public à partir de 2017.

Une redevance spéciale dédiée aux entreprises

Les professionnels du territoire bénéficient d'un service public, assuré par la CC4R, de collecte et de traitement de leurs déchets assimilés aux déchets ménagers. Toutefois, ils sont responsables de l'élimination de la totalité de leurs déchets, notamment financièrement.

Soucieuse de ne pas faire supporter le coût de gestion des déchets des entreprises aux particuliers du territoire, la CC4R met progressivement en place une redevance spéciale, à partir de 2017.

Elle va concerner les Ordures Ménagères Assimilées (OMA) présentées à la collecte par les entreprises, ainsi que leurs apports en déchetteries. Un contrôle d'accès à celles-ci sera désormais mis en place.

Cette redevance va permettre de financer le service rendu en fonction des volumes présentés par les professionnels, et ainsi tenir compte d'une production réelle de déchets, qu'elle soit élevée ou faible. Elle incite également les professionnels au tri sélectif, dont la collecte reste gratuite au moyen des 64 points d'apport volontaire du territoire.

L'objectif est d'intégrer au dispositif l'ensemble des professionnels du territoire d'ici 2020.

Culture et patrimoine

Le réseau Idélire des bibliothèques s'anime

Un réseau est toujours une aventure humaine... Celui de la CC4R, permet aux bibliothécaires, de développer des nouveaux services pour leurs lecteurs. Mais le réseau permet aussi aux équipes de se rencontrer, de partager, d'échanger, de travailler ensemble et de proposer des animations communes. Une première programmation de contes itinérants a été lancée en avril et en septembre. La Cie « les Contes joyeux » de Lausanne a circulé dans les 10 communes pour des contes à destination d'un public familial. Avec ce projet itinérant, les équipes des bibliothèques souhaitaient inviter les lecteurs à se déplacer et découvrir les 10 bibliothèques du réseau.

Le public a répondu présent avec plus de 360 participants, soit 720 oreilles écoutant les contes en musique dans la joie et la convivialité. Fortes de ces expériences, les équipes inviteront prochainement les habitants à poser un regard poétique sur le monde qui nous entoure. Il s'agit d'une envie collective de « Ré enchanter le monde », de surprendre et de mettre la poésie là où on ne l'attend pas. Affaire à suivre en 2017 !

Tourisme

Un 1^{er} itinéraire touristique intercommunal accessible à tout type de randonneurs

La Communauté de Communes des 4 Rivières aménage actuellement sur les communes de Saint-Jean de Tholome, Peillonex, Marcellaz et Faucigny, une boucle de randonnée de 23,4 kilomètres. Empruntant principalement des chemins ruraux, cet itinéraire communautaire sera achevé pour la saison estivale 2016 et sera accessible par différents randonneurs, qu'ils soient à pied, à vélo, à cheval et surtout en attelage. Cette boucle constituera une première offre touristique locale, en attendant d'autres chemins de découverte du territoire.

La Communauté de communes finalise les travaux de réhabilitation de certains chemins ruraux sur les communes concernées, de manière à obtenir un itinéraire de qualité de plus de 23 kms. Soucieuse de faire découvrir son territoire au plus grand nombre, la CC4R a souhaité rendre particulièrement accessible cet itinéraire aux chevaux en attelage, clientèle touristique en forte progression en France. Le coût total des travaux financés par la CC4R est de 118 900 euros HT, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ayant apporté une aide de 50 000 euros pour cette opération. Des panneaux de balisage sont également en cours d'installation afin de guider les différents randonneurs.

Cette boucle constituera une offre de découverte de qualité pour le tourisme équestre en attelage. D'autres itinéraires devraient voir le jour prochainement sur tout le département. Il s'agit de soutenir l'activité touristique en période estivale complémentaire au tourisme « blanc » et de diversifier les formes de randonnée afin que chacun puisse profiter des richesses paysagères et naturelles du territoire.

LE SCOT, UN TERRITOIRE DE PROJET POUR NOS 3 VALLÉES

Depuis décembre 2012, un document de planification territoriale est en création, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document d'urbanisme a pour vocation d'accompagner un territoire cohérent (c'est-à-dire la communauté de la vallée verte et celle des 4 rivières) sur un développement économique, écologique, social et urbanistique. En effet, depuis plus de 20 ans le territoire est soumis à de très forte mutation, avec plus de 7,000 nouveaux habitants.

Le SCoT est composé de 3 documents :

- le rapport de présentation
- le PADD
- le DOO



Il est réalisé en étroite collaboration avec de nombreux acteurs : élus, habitants, techniciens, représentants de l'Etat, collectivités publiques, syndicats mixtes...

Le rapport de présentation est la base du SCoT, il constitue un état des lieux du territoire. Ce document définit et chiffre toutes les données nécessaires à l'élaboration de ce schéma (démographie, consommation foncière, espaces forestiers, etc.). Ce dernier a été présenté à la population, le 13 octobre 2015, à Boège.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est le projet du territoire. Il expose les objectifs et choix politiques des élus. (Présenté à la population, le 25 janvier 2016, à Viuz-en-Sallaz).

Enfin, le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) est la traduction formelle du projet. C'est lui qui permet la mise en œuvre du PADD. Il sera présenté au public, le 29 juin 2016, à Faucigny (20h). Il va proposer un cadre pour l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire, l'économie, les transports, l'urbanisme, la gestion des milieux...

La rédaction du SCoT touche à sa fin, l'écriture du DOO est en cours de finition et l'ensemble du SCoT sera arrêté fin septembre. Il devrait être approuvé début 2017, dès lors, les communes auront un délai de 3 ans pour se mettre en comptabilité à travers leur document d'urbanisme

Vous trouverez de plus amples informations sur le site :

<http://www.scot-3-vallees.com/>.



L'eau et l'assainissement

La commune de MARCELLAZ adhère depuis 1949 au [Syndicat des Eaux de Peillonex et Alentours \(SIEPA\)](#), auquel elle a transféré la compétence « Eau potable ». Celui-ci a délégué l'exploitation des réseaux à la LYONNAISE DES EAUX depuis de nombreuses années.

Le SIEPA comprend les communes de FAUCIGNY, MARCELLAZ, PEILLONNEX et VIUZ-EN-SALLAZ sur le territoire desquelles il gère l'eau potable.

D'autre part, MARCELLAZ adhère depuis 1974 au Syndicat de Bellecombe (devenu, en 2013, [Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe](#) après sa fusion avec le Syndicat des Rocailles - **SRB**) auquel elle a transféré la compétence « Assainissement » (collectif et non collectif).

Le SRB a quatre compétences, exercées sur les territoires suivants :

1 - [Rivières](#) : ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, CONTAMINE-SUR-ARVE, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY et SCIENRIER



2 - [Eau potable](#) : ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, LA CHAPELLE RAMBAUD, FILLINGES, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY et SCIENRIER

3 - [Assainissement collectif](#) : CC du PAYS ROCHOIS (chef-lieu et hameau de Chevilly sur le territoire de la commune d'Arenthon) et ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, BOGEVE, CONTAMINE-SUR-ARVE, FAUCIGNY, FILLINGES, MARCELLAZ, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PEILLONNEX, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY, SAINT JEAN DE THOLOME, SCIENRIER, LA TOUR (pour le bassin versant de la Menoge), VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ

4 - [Assainissement non collectif](#) : CC de FAUCIGNY GLIERES (territoire de la commune de CONTAMINE-SUR-ARVE) et ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, BOGEVE, FAUCIGNY, FILLINGES, MARCELLAZ, MONNETIER-MORNEX, LA MURAZ, NANGY, PEILLONNEX, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY, SAINT JEAN DE THOLOME, SCIENRIER, LA TOUR, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ

Depuis 2014, une étude a été réalisée afin d'étudier un rapprochement entre ces deux syndicats, et une intégration du SIEPA et des communes de BOGEVE, SAINT JEAN DE

THOLOME, LA TOUR et VIUZ-EN-SALLAZ dans le SRB pour la compétence Eau potable.

Cette intégration et la dissolution du SIEPA interviendront donc au [1^{er} janvier 2017](#). [Le SRB sera alors gestionnaire de l'eau potable et de l'assainissement](#) sur la commune de MARCELLAZ. Cependant, le contrat de délégation de l'exploitation de l'eau potable avec la LYONNAISE DES EAUX sera maintenu jusqu'à son terme, soit le 31 décembre 2019.

La population concernée par le SRB est d'environ 37 000 habitants. De plus, une étude vient d'être lancée à la demande de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, afin de déterminer si un rapprochement avec le SRB serait opportun, à la fois pour l'eau potable et pour l'assainissement.

L'eau distribuée par la LYONNAISE DES EAUX est issue d'un mélange constitué d'eau provenant d'un [captage situé à VIUZ-EN-SALLAZ, sur le coteau des Brasses](#), au lieu-dit La Bédière, et d'eau pompée dans une [nappe phréatique située près du carrefour de Cenoche sur la commune de PEILLONNEX](#).

Le mélange se fait dans le réservoir de Pose Perret situé en limite des communes de FAUCIGNY et PEILLONNEX, où elle est traitée au chlore, puis renvoyée au réservoir alimentant MARCELLAZ situé au bois des Bûches.

En 2016, le SIEPA a [renouvelé plusieurs conduites anciennes](#) situées route de Bonnaz, route de Findrol, route de la Croix-Rouge et entre le réservoir des Bûches et le hameau des Carmes. Le montant de ces travaux, réalisés par les entreprises DECARROUX et GERVAIS, s'est élevé à 400 000 €TTC environ.

Les [eaux usées sont collectées par le SRB](#) (pratiquement toute la commune est raccordée au réseau), elles transitent par Arpigny et Pouilly avant de traverser l'Arve sous le pont de l'autoroute à Findrol et elles sont [traitées à la station d'épuration de SCIENTRIER](#) (capacité de 32 000 équivalents-habitants).

Le réseau de collecte du SRB comprend 380 km et 30 postes de refoulement. En 2016 a notamment été construit un réseau important, entre la station d'épuration de PEILLONNEX et celle de SCIENTRIER, qui permettra de traiter les effluents de l'ensemble des communes à SCIENTRIER et de supprimer la station de PEILLONNEX, qui n'était plus aux normes.

Sur MARCELLAZ, le SRB a entrepris fin 2016 la [construction du réseau des Carmes qui raccordera le dernier hameau de la commune encore en assainissement non collectif](#). Le montant de ces travaux, réalisés par l'entreprise GERVAIS est estimé à 200 000 €TTC.

[Vous retrouverez les coordonnées de ces deux services en page 35 à la fin du bulletin.](#)

ZOOM SUR :

Le fonctionnement d'une station d'épuration

Prétraitement : pour enlever les flottants (dégrillage, dessablage et dégraissage)

Traitement biologique (aération et décantation) pour permettre aux bactéries présentes dans l'eau de se développer et se nourrir de la pollution - L'eau traitée est alors rejetée vers l'Arve, et les boues (mélange de bactéries) sont recirculées dans le bassin d'aération pour maintenir une quantité suffisante de bactéries en fonction de la pollution à traiter, ou évacuées vers le traitement des boues.

Traitement des boues : les boues évacuées sont déshydratées sur un filtre-presse avant d'être séchées dans une serre pour atteindre une siccité de 90% environ (aspect de granules), et permettre un épandage sans nuisances.

Bilans de fonctionnement : le traitement fait l'objet d'une auto-surveillance régulière avec des bilans complets entrée-sortie tous les mois, dont les résultats sont transmis à la DDT et à l'Agence de l'Eau. De même, des analyses sont effectuées sur les boues avant chaque épandage, ainsi qu'un suivi des sols concernés.



Station d'épuration de SCIENTRIER



Coordonnées utiles

Mairie de Marcellaz



3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ

Téléphone : 04-50-36-47-11 - Télécopie : 09-66-85-47-11

Mail : accueil@mairie-marcellaz.fr - site : www.mairie-marcellaz.fr
lundis, mardis et jeudis de 14 h. à 17 h. et le vendredi de 14 h. à 18 h. 30



Services postaux

Bureau de poste de secteur : 34, allée de l'Atrium 74250 VILLE-EN-SALLAZ
Du Lundi au Vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h15 / Samedi 8h30 - 12h

Agences postales de proximité :

Peillonex : 999, route de Bonneville 74250 PEILLONNEX - Tél : 04 50 25 70 86
Mardi et Mercredi 8h15 - 11h30 / Jeudi 15h15 - 18h / Vendredi 13h45 - 17h / Samedi 9h - 12h

Fillinges : Route du Chef-Lieu 74250 FILLINGES - Tél : 04 50 36 47 56
Du Mardi au Vendredi : 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00 Samedi matin : 08h30 - 12h00

Services fiscaux

Trésorerie de Saint-Jeoire (paiement des impôts) :
Place Germain Sommeiller 74490 SAINT-JEOIRE - Tél : 04 50 35 80 75
Du Lundi au Vendredi 8h30 - 12h



Centre des impôts de Bonneville (calcul impôts, cadastre, fiscalité de l'urbanisme) :
45, rue Pierre de Coubertin 74130 BONNEVILLE - Tél : 04 50 97 19 01
Lundi, Mardi et Jeudi 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h30 / Mercredi et Vendredi 8h30 - 12h

Soutien social

Pôle médico-social de Bonneville
5, rue Sainte Catherine
Tél : 04 50 97 21 74

Sous-Préfecture de Bonneville

(Cartes grises, Cartes d'identité et Passeports)
122, rue du Pont 74130 BONNEVILLE
Tél : 04 50 97 18 88

Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

(Permis de conduire)
4, avenue de Genève
74164 SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS
Tél : 04 50 35 13 13

Préfecture

(Associations, manifestations sportives)
Rue de 30ème Régiment d'Infanterie 74000 ANNECY
Tél : 04 50 33 60 00

Gendarmerie : 17

Brigade de proximité de Saint-Jeoire
85, avenue de Tremercier
74490 Saint-Jeoire
Tél : 04 50 35 80 04
Les Lundi, Mercredi et Vendredi
8h - 12h et 14h - 18h

Brigade de Marignier
45, rue des Poiriers
74970 MARIGNIER
Tél : 04 50 89 57 20



POMPIERS : 18 ~~~

SAMU : 15

(notamment pour connaître les coordonnées du médecin de garde)



Enfance

Crèche intercommunale "La Maison Bleue"

800, route du Chef-lieu 74250 Fillinges - Tél : 09 66 88 83 56 - fillinges@creche-la-maison-bleue.fr

Assistantes maternelles agréées par le Département de Haute-Savoie :

Mme Charlotte DUDRAGNE (agrément 2 M) - 500, route de Findrol - tél. 04-50-39-71-42

Mme Brigitte RAMEAU (agrément 3 M) - 311, clos d'Avoz - tél. 04-50-36-46-74

Mme Amandine ROUX (agrément 3 M) - 67, chemin de la Sauffaz - tél. 06-13-04-04-05

École maternelle intercommunale à Peillonex

Mme POITTE (directrice)

126 chemin de l'école 74250 Peillonex - Tél. : 04 50 03 67 79 - école.peillo@wanadoo.fr



École élémentaire de Marcellaz

Mme MARCHAISSEAU (directrice)

5, place de la mairie 74250 Marcellaz - Tél. : 04 50 36 57 99 - ce.0740586k@ac-grenoble.fr

Lyonnaise des eaux

(adduction d'eau potable)

198 Allée de la Géode 74790 SAINT-JEOIRE

Urgences techniques (24h/24) : 0 977 401 134

Formalités administratives et facturation : 0 977 409 443



Syndicat des rocailles et de Bellecombe

(eaux usées)

160, grande rue 74930 REIGNIER-ESERY

Bureaux : 04 50 95 71 63

Dépannage : 06 77 04 19 50

Informations coupures d'électricité

erdf devenu **enedis**
L'ELECTRICITE EN RESEAU récemment L'ELECTRICITE EN RESEAU

intervient régulièrement sur les réseaux d'électricité.

A l'occasion de travaux de maintenance, des coupures peuvent affecter la desserte en électricité de votre logement.

Si vous souhaitez être informé sans faute de ces coupures prévisibles par mail ou par SMS.

1. Connectez vous sur le site <http://www.erdf-prevenance.fr/>

2. Saisissez la référence du point de livraison (référence à 14 chiffres apparaissant sur votre facture, commençant par 195)

3. Indiquez votre adresse mail et votre n° de tel portable.

Vous recevrez à cette suite un message vous indiquant le jour et l'heure de coupure prévue et vous pourrez ainsi vous organiser en conséquence.

Préven@nce Travaux



Accompagnement juridique

Point d'accès au droit de Bonneville, pour :

- obtenir un rendez-vous avec le conciliateur de Justice,

- accéder à un accompagnement et des conseils autour de toute question d'ordre juridique (réorientation, aide aux dossiers de demande d'aide juridictionnelle...)

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Tél : 04.50.07.61.53.

Consultation gratuite chez un avocat :

Des bons d'orientation pour des consultations gratuites (sous conditions) auprès des avocats du Barreau de Bonneville sont disponibles auprès du secrétariat de Mairie.

... quelques rappels

◄ Lutte contre le bruit et les nuisances sonores



Par décision préfectorale du 26 juillet 2007, applicable dans la Commune :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, qui seraient causés sans nécessité ou bien qui seraient dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, qui sont réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou de vibrations, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- ◄ les jours ouvrés (lundi au vendredi) entre 8 heures et 20 heures
- ◄ le samedi, entre 9 et 12 heures et entre 14 h. 30 et 19 heures
- ◄ le dimanche et les jours fériés, entre 10 heures et 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une gêne pour le voisinage – y compris par la mise en œuvre de tout dispositif qui dissuade les animaux de faire du bruit (de manière répétée et intempestive).

🐾 Propriétaires de chien

Par décision préfectorale, applicable dans la Commune :



- 🐾 La divagation des chiens, sans surveillance, en toute liberté, est interdite.
- 🐾 Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.
- 🐾 La possession de chiens classés en 1ère catégorie (chiens d'attaque) ou en 2ème catégorie (chiens de garde et de défense), doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire en mairie et leurs propriétaires doivent être détenteurs d'un permis renseigner en ^(série) mairie).

A noter que tout chien errant qui sera trouvé sur la voie publique, sera immédiatement saisi par le personnel du « Refuge de l'Espoir », à Arthaz-Pont-Notre-Dame, qui est la fourrière animale agréée pour Marcellaz.

⊗ Brûlage des déchets interdit

En vertu du code de l'environnement, applicable dans la Commune :

Le brûlage, à l'air libre, des ordures ; y compris les déchets verts (branches, feuilles, tonte de pelouse...) est interdit.

Toute personne qui produit, ou même qui détient des déchets, doit les faire éliminer :

- ✓ soit dans le cadre de la collecte des ordures (tourné du lundi)
- ✓ soit en les portant à la déchetterie (voir horaires en p. 26) ou aux bennes de tri sélectif (verre, plastiques, papier) en face de l'Église



Le carnet 2015 de l'état civil



Naissances

Il y a eu six naissances en 2015 :

Le 20 janvier 2015 est née Jeanne LAVERRIERE

Fille de Anthony LAVERRIERE et de Séverine MONATERI – 105, chemin des Granges

Le 21 janvier 2015 est né Léo EMBOULAS

Fils de David EMBOULAS et Charlotte Philippe – 259, chemin des Champs Clavel

Le 20 février 2015 est née Zoé CHAPUIS

Fille de Alexandre CHAPUIS et de Nathalie VONLANTHEN – 1, place de la Mairie

Le 29 avril 2015 est née Lucie CAILLOL

Fille de Julien CAILLOL et de Elodie GROSSET-JANIN – 78, chemin de Bernard

Le 17 juillet 2015 est né Nolan SCHWEITZER

Fils de Julien SCHWEITZER et de Emmanuelle GUILLERET – 190, route de Bonnaz

Le 20 juillet 2015 est né Téo LOIRAT PILLET

Fils de Nicolas LOIRAT et de Pamela PILLET – 540, route de Findrol



Mariages

Quatre mariages ont été célébrés en 2015 et notamment (1) :

Le 29 août 2015 se sont mariés Gary ROUHAUD-BRUZZI et Céline JACQUINET

qui habitent 30, chemin de la Croix Rouge

Décès

Le 28 octobre 2015 nous a quitté Léa DUNAND

décédée à LA TOUR, qui habitait 835, route de Findrol



(1) – Conformément à la loi, certaines familles n'ont pas souhaité que leur mariage soit publié



*Concours des maisons fleuries 2015 :
Quelques unes des réalisations primées*

